



La Certification allemande

publié le 17/10/2024

Descriptif :

Certification en langue allemande

Une certification d'allemand conçue sur la base du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) est offerte aux élèves germanistes de 3e du Collège de Vivonne. En fonction de leur niveau de langue les élèves passeront cette certification au niveau B1 du Cadre européen commun de référence avec la possibilité d'obtenir une sortie au niveau A2. Cette certification, conduite sous la responsabilité du ministère chargé de l'Éducation nationale, est fondée sur les principes suivants :

- * proposée par l'Allemagne et fait l'objet d'une convention signée par le ministère de l'éducation nationale et la Conférence des ministres de l'éducation des Länder (KMK) ;
- * prend en compte les programmes d'enseignement de l'allemand en France ;
- * est gratuite pour les élèves volontaires.

Les élèves intéressés pourront s'inscrire auprès du professeur d'allemand jusqu'au 10 novembre 2024.

Pour plus de renseignements, suivez le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo32/MENE2419897N>

Document joint

 [drapeau](#) (Zip de 5.5 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.